

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 29.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 29

En exercice: 29

Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation: 20 mars 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC

<u>Pouvoirs</u>: Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. M. MANERO à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

<u>Absents excusés</u>: MM. MANERO. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. Mmes SOULIER. ESTAUN. FABREGAS. OVADIA. VERNIER.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : DEMANDE DE RETROCESSION DE CONCESSION DE CIMETIERE

Exposé:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame ALBERT Michel ont fait une demande de rétrocession de la concession 4/230 (caveau d'une superficie de 6.20 m2) qu'ils ont achetée au cimetière le 9 décembre 2016 pour 50 ans. Pour des raisons financières, le caveau n'a pas pu être réalisé et la famille souhaite donc acheter une concession en pleine terre après le rachat.

Il est proposé que la commune accepte la rétrocession de cette concession au prix de 812 €, prix payé par Monsieur et Madame ALBERT lors de l'acquisition.

Cette concession ainsi rétrocédée pourra ensuite être vendue selon la tarification en vigueur actuellement.

Décision:

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Monsieur et Madame ALBERT et les raisons invoquées pour la rétrocession de cette concession,

Vu le règlement intérieur du cimetière du 5 mars 2018, Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

<u>Article unique</u> : la concession funéraire n° 4/230 accordée à M. et Mme ALBERT pour 50 ans est rétrocédée à la commune au prix de 812 €.

Le Maire, Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20180327-27032018_29B-DE Reçu le 10/04/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL LE,OU=DIRECTION GENERALE,O U=0002 21310022500019,OU=M AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB

AN,C=FR
10/04/2@mmune d'Aucamville – 31140

